

# PRÊT À PUBLIER PRIME ÉCO-CHALEUR

## ARTICLE

### **PRIME ÉCO-CHALEUR, engagé.e.s pour la chaleur renouvelable**

Nouveau service d'accompagnement et d'aides financières proposé par la Métropole de Lyon, la **PRIME ÉCO-CHALEUR** vise à favoriser la filière des énergies renouvelables thermiques et de récupération sur son territoire.

#### **Plus d'énergies renouvelables, moins de CO<sub>2</sub>**

La **PRIME ÉCO-CHALEUR** est un dispositif d'accompagnement et d'aide pour financer les projets d'Énergies Renouvelables thermiques (EnR th.) afin de répondre aux objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole de Lyon : réduire de 20 % les consommations d'énergie par rapport à 2013, porter à 17% la part d'énergies renouvelables et de récupération dans ses consommations et réduire de 43% les émissions de Gaz à effet de serre (GES) par rapport à 2000.

La mise en place de la **PRIME ÉCO-CHALEUR** fait suite à la signature d'un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques, entre l'ADEME et la Métropole de Lyon, en 2020. La Métropole de Lyon, avec l'appui fort de l'ALEC Lyon soutient et coordonne le dispositif sur son territoire et instruit les subventions pour le compte de l'ADEME.

#### **Un accompagnement gratuit et des aides financières**

La **PRIME ÉCO-CHALEUR** s'adresse **aux collectivités territoriales, entreprises, promoteurs et aménageurs, associations et bailleurs sociaux** qui souhaitent installer une chaufferie bois, du solaire thermique, de la géothermie ou un réseau de chaleur. **L'accompagnement est gratuit.** Les subventions peuvent aller jusqu'à **70% des montants pour la partie études** et des **aides forfaitaires sont déterminées selon la production de chaleur EnR pour la partie travaux.** Au-dessus de certains seuils de chaleur le projet est réorienté vers le Fonds Chaleur national de l'ADEME.

#### **Quelques exemples d'aides...**

Pour une chaufferie bois : aide forfaitaire de 260€/MWh produit pour une chaufferie produisant jusqu'à 600 MWh/an, puis une aide forfaitaire dégressive pour chaque MWh produit au-delà de ce seuil. Les aides de la Prime éco-chaleur pour les chaudières bois sont cumulables avec les aides régionales de l'appel à projet bois énergie.

Pour du solaire thermique : aide forfaitaire de 900€/MWh pour une productivité minimum de 400 kWh<sub>utiles</sub>/m<sup>2</sup>/an, puis une aide forfaitaire dégressive pour chaque MWh produit au-delà de ce seuil.

Plus d'informations

[www.grandlyon.com/prime-ecochaleur](http://www.grandlyon.com/prime-ecochaleur)

Contact

[prime-ecochaleur@grandlyon.com](mailto:prime-ecochaleur@grandlyon.com)